

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 71 (1945)
Heft: 8

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

M. M. Kopp, président : Le projet du tarif d'honoraires sera remis aux sections et le second vœu de la section de Bâle sera pris en considération dans la suite, selon les possibilités.

M. B. Brunoni, arch., propose de créer une commission de traduction pour éviter à l'avenir les défauts de concordance dans les textes allemands, français et italiens des normes.

M. M. Kopp, président, répond qu'il existe déjà une commission de traduction dans la S. I. A.

M. P. Zuberbühler, ing., croit qu'il s'agit moins d'une commission spéciale de traduction que d'une commission qui pourrait établir, par exemple, un lexique pour les différentes spécialités de la technique.

M. M. Kopp, président, accepte ces propositions pour étude.

M. H. Härry, ing., demande que pour les prochaines assemblées des délégués, l'ordre du jour soit accompagné d'un bref commentaire des questions qui seront traitées, pour permettre d'en préparer et d'en orienter la discussion.

M. M. Kopp, président, prie le secrétaire de tenir dorénavant compte de ce vœu.

M. O. Lüscher, ing., demande à la S. I. A. de prêter son attention la plus vigilante aux maisons surnommées « Briefkastenfirmen ». Ce sont des maisons qui font des affaires en Suisse sous un nom d'emprunt et qui sont en réalité domiciliées à l'étranger.

M. M. Kopp, président : Le Comité central interviendra dans cette affaire, s'il y a possibilité.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie les délégués pour leur assiduité et pour leurs judicieuses interventions.

La prochaine assemblée des délégués aura lieu au printemps 1945.

La séance est levée à 17 heures.

Zurich, le 15 février 1945.

Le secrétaire.

* * *

Communiqué du Comité central.

Le Comité suisse d'éclairagisme, dans lequel la S. I. A. est représentée, envisage la création d'un groupement d'étude des questions relatives à l'éclairage diurne.

Ce groupement aurait pour tâche l'examen de tous les problèmes de la branche d'un intérêt général. Ces travaux devront conduire à l'élaboration de directives pour l'éclairage diurne.

Tous ceux qui seraient prêts à collaborer à cette action sont priés d'en aviser le secrétariat de la S. I. A., Beethovenstrasse 1, Zurich 2.

Zurich, le 23 mars 1945.

Le Comité central.

DIVERS

Aérodrome d'Ecublens.

Extension du périmètre.

La Municipalité demande au Conseil communal d'approuver une modification à la convention passée le 3 avril 1942 avec le Département militaire fédéral, pour la construction de l'Aérodrome d'Ecublens.

Cette modification intéresse la superficie du futur aérodrome qui, par l'adjonction de deux surfaces supplémentaires en bordure de la route cantonale Lausanne-Genève,

est portée à 928 790 m², alors qu'elle mesurait primitivement environ 876 000 m².

Les relevés anémométriques faits ces dernières années, leur incidence sur la position des pistes d'envol et d'atterrissage, de même que l'étude de ces dernières, ont en effet révélé que cette extension était indispensable.

La dépense qui en résulte sera incorporée à la demande de crédit qui sera faite plus tard pour la construction des bâtiments et autres installations prévues en deuxième étape de travaux, et après que la Municipalité aura le résultat définitif du coût de l'expropriation des terrains.

A l'heure qu'il est, 866 187 m² sont déjà achetés et les travaux pourront commencer à l'instant où les circonstances l'exigeront. Relevons encore que rien, dans les récentes décisions des Chambres fédérales, ne nuit en quoi que ce soit à l'économie de notre projet, dont la Confédération, par l'organe du Département militaire fédéral, paie les deux tiers.

CARNET DES CONCOURS

A propos de la publication des résultats des concours d'architecture.

La mise au point de la rédaction du *Bulletin technique*, parue au n° du 17 mars 1945, nous suggère les réflexions suivantes :

Le principe étant admis que les concours publics et leur appréciation par un jury soient non seulement exposés mais publiés, afin que les gens de métier puissent en conserver la représentation, il serait désirable que la diffusion soit aussi large que possible et qu'aucun moyen propre à le faire ne soit négligé.

Si l'usage est jusqu'à présent de ne publier qu'un extrait du rapport du jury et un choix des plans des projets auxquels le jury a attribué des prix, la raison en est sans doute la place limitée et la reproduction onéreuse des plans. Nous pensons qu'un premier pas vers un résultat plus satisfaisant pourrait être fait en solutionnant cet aspect purement matériel de la question. Ne pourrait-on pas envisager l'octroi éventuel, aux périodiques qui prennent déjà à leur charge les frais considérables qu'impliquent ces publications sous leur forme actuelle, de subventions allouées par les organisateurs des concours ou les associations professionnelles. Ces subventions seraient accordées sur préavis du jury qui préciserait l'usage à en faire.

D'autre part, il est essentiel que les lecteurs de la presse technique possèdent tous les éléments d'appréciation qui ont guidé le jury. C'est pourquoi nous nous permettons d'exprimer le vœu que, dorénavant, comme cela a été fait jusqu'à ce jour en règle générale, des dessins accompagnent toujours la publication des critiques détaillées d'un projet.

Lausanne, le 24 mars 1945.

R. LOUP, architecte.

N. de la Réd. — Nous ne pouvons qu'approuver ces lignes et sommes prêts à examiner, aujourd'hui comme jusqu'à ce jour, toutes suggestions nouvelles que pourraient nous faire à ce sujet les organisateurs des concours, les jurys, les architectes (Réd.).

Concours Grande salle et Salle de concerts Paderewski.

La Municipalité de Lausanne informe les concurrents que le délai pour le dépôt des projets, fixé au 30 avril 1945, est prolongé jusqu'au lundi 28 mai 1945, à 18 heures.

Aménagement d'une école fédérale de gymnastique et de sport, à Maolin.

Jugement du jury.

Le jury, composé du colonel Roduner, président, de MM. H. Hoffmann, O. Pfister, H. Schöchlin, J. Kaufmann, F. Decker, J. Ott, architectes, du Dr P. Martin et du major